



Vaccination obligatoire: Comment l'histoire se répète



Il y a plus de 100 ans, ont eu lieu des tentatives mondiales d'introduire une vaccination obligatoire contre la variole. Et déjà à cette époque, il existait une forte résistance. Le livre "Impf-Friedhof" (Le cimetière des vaccins), publié en 1912, présente des parallèles étonnants avec notre époque. L'histoire va-t-elle se répéter ?

Savez-vous que la lutte contre une vaccination obligatoire n'est pas un phénomène nouveau ? Il y a plus d'un siècle, lors des tentatives mondiales d'introduire une vaccination obligatoire contre la variole, il existait déjà un mouvement de résistance bien organisé. Dans son livre de 1912 "Impf-Friedhof" (Le cimetière des vaccins), l'ingénieur et critique des vaccins Hugo Wegener démontre plus de 36 000 lésions dues aux vaccins sur la base de cas individuels.

Dans le livre, les faits suivants sont prouvés :

Les médecins vaccinateurs, les autorités et les gouvernements se sont efforcés de réfuter, de nier et de diaboliser les dommages évidents causés par les vaccins, et ce avec une audace dépassant toutes les limites de l'admissible.

Le Dr Seltz, de Baden Baden, écrit en revanche à propos d'un cas : « Si, chez un enfant de 5 mois, jusque-là en bonne santé, une fièvre croissante survient le lendemain de la vaccination, si une bronchite, une méningite et une lymphadénite sont médicalement constatées et si la mort par paralysie cardiaque survient dans les 4 jours, il s'agit alors d'une lésion vaccinale tellement évidente qu'il faut un courage criminel pour vouloir contester ce lien de cause à effet. »

Plusieurs autres médecins du sud de l'Allemagne se sont exprimés dans le même sens.

Des statistiques ont été falsifiées pour démontrer que la variole était moins grave et moins mortelle chez les personnes vaccinées que chez les personnes non vaccinées.

Les médecins ne se sentaient pas responsables de leurs actes. Les vaccinateurs et les services de santé minimisaient les conséquences des vaccinations.

Dans le rapport d'un médecin militaire, par exemple, des personnes tombées malades après avoir été vaccinées ont été déclarées « atteintes de la variole », alors qu'il s'agissait manifestement d'effets secondaires de la vaccination.

Dès le XVIII^e siècle, il était connu que la vaccination en période de variole était proscrite, comme on peut le lire dans le Journal officiel du gouvernement royal de Cologne. Pourtant, à l'époque de la variole, vers 1849, les appels à la vaccination se sont multipliés.

En Italie, rares étaient ceux qui n'étaient pas vaccinés, pourtant c'est là qu'on enregistrait le plus grand nombre de cas de variole.

L'auteur décrit dans son livre comment l'hygiène et la propreté, une bonne ventilation, des vêtements propres et une alimentation végétale nourrissante protègent de toute maladie.

L'absence de variole dans l'armée prussienne l'a notamment prouvé, principalement grâce à une propreté accrue avec des toilettes et des douches alternées et à une meilleure aération des salles communes, salles à manger et dortoirs.

Les parents se demandaient pourquoi exposer leurs enfants aux risques de la vaccination s'ils mouraient quand même pendant l'épidémie.

Lors de la grande épidémie de variole de 1870-1872, 96% des victimes en Allemagne étaient vaccinées. Néanmoins, la loi impériale sur la vaccination a été promulguée en 1874.

Bien que la loi ne prévoise pas à l'origine de contrainte, celle-ci a tout de même été exercée. Wegener écrit que la loi était quotidiennement manipulée, que des dogmes étaient imposés et des vérités édictées par la force policière. On voyait comment le peuple, sans droit et sans défense, était livré à l'arbitraire de l'État. Le droit n'existait plus.

On se demandait déjà à l'époque : Où sont les juristes, les juges et les avocats ?

Lorsque l'inefficacité et les dangers des vaccins ont été de plus en plus connus, les protestations publiques ont également augmenté dans le monde entier. L'une des plus grandes du siècle a eu lieu en 1885 dans la ville industrielle anglaise de Leicester.

Les habitants de cette ville ont montré comment il était possible de se soustraire aux pressions d'un gouvernement tyrannique pour des vaccinations obligatoires. Grâce à une campagne de protestations non violentes et de désobéissance civile, ils ont réussi à rendre les lois sur la vaccination pratiquement nulles et non avenues.

Les responsables de Leicester ont finalement été remplacés et l'obligation de vaccination abolie.

Face à la menace d'une vaccination obligatoire générale contre le Covid à l'automne 2022, la question se pose de savoir si l'humanité sera prête à tirer les leçons de l'histoire.

de ah. rw. wh.

Sources:

Buch von Hugo Wegener „Impf-Friedhof“

<https://uncutnews.ch/wie-man-die-impfpflicht-beenden-kann-eine-geschichtsstunde/>

<https://uncutnews.ch/die-heutige-reaktion-auf-eine-pandemie-aehnelt-auf-unheimliche-weise-der-reaktion-auf-die-pockenpandemie/>

Cela pourrait aussi vous intéresser:

#VaccinationObligatoire - Vaccination Obligatoire -

www.kla.tv/VaccinationObligatoire

#Coronavirus-fr - Coronavirus - www.kla.tv/Coronavirus-fr

#CommentairesMediatiques - Commentaires médiatiques -

www.kla.tv/CommentairesMediatiques

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.